

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2015

---

RENSEIGNEMENT - (N° 2669)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL291

présenté par  
M. Urvoas, rapporteur

-----

### ARTICLE 15

Substituer aux mots : « dans les îles Wallis et Futuna », les mots : « à Wallis-et-Futuna ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement harmonisant la rédaction avec les autres occurrences de Wallis-et-Futuna dans le projet de loi.